

COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

Réunion du 12 Novembre 2024

Présents : Grégory BESSET, Hamid TOUZANI, Christophe SABIN, Baptiste PIQUET, Jean Noel TARTARIN, Anthony TARTARIN.

En visio : Olivier GUICHERD, Céline MEILHEURAT, Sylvain FEYEUX.

Excusés : Antony STADELMANN, Tarik TEKBIKAK, Guillaume STRIPPOLI.

La CDA rappelle à ses arbitres que la lecture de son PV et la prise en compte des informations qui y sont diffusées est indispensable. Merci aux clubs de penser à diffuser le plus largement possible le PV du district auprès de leurs licenciés.

La CDA félicite à nouveau ses arbitres majors de la saison 2023-2024 qui ont été célébrés lors de la cérémonie du 8 novembre à Attignat.

 La CDA organise le 14 décembre une réunion pour les référents arbitres clubs. Actuellement seulement 16 clubs ont répondu positivement à notre appel. Pour le bien des clubs et de l'arbitrage merci de faire le nécessaire pour que chaque club soit représenté.

 Le 21 décembre une formation Futsal sera organisée par la CDA et la Ligue Laura à Bourg en Bresse. 11 arbitres sont d'ores et déjà inscrit pour cette journée. Il reste quelques places disponibles, merci aux arbitres intéressés de se faire rapidement connaître. Cette formation sera obligatoire pour officier sur les rencontres Futsal organisées par le district.

 La CDA rappelle à l'ensemble de ces arbitres que le port de la veste remise lors de la journée de rentrée est obligatoire lors de toute représentation officielle (à commencer donc par les matchs sur lesquels les arbitres sont désignés).

 La CDA rappelle que toute exclusion (y compris lors d'un double carton jaune !) doit donner lieu à la rédaction d'un rapport adressé à la commission de discipline. En cas d'absence de rapport les arbitres fautifs sont passibles d'une sanction (cf RI de la CDA).

La CDA rappelle également que lorsqu'un arbitre fait entrer un soigneur sur le terrain pour s'occuper d'un joueur blessé, ce dernier ne doit quitter le terrain QUE si l'arbitre n'a pas adressé d'avertissement à l'auteur de la faute, dans le cas contraire le joueur soigné n'a pas l'obligation de quitter le terrain.

La CDA étudie les courriers, certificats médicaux et demandes des arbitres :

- H.TOUZANI pour un rapport complémentaire concernant des faits sur son match du 9 novembre 2024.
- C. GARCIA annonçant son indisponibilité médicale jusqu'au 21 novembre 2024.
- S. IGUIDAR informant d'une erreur commise sur sa FMI, en cours de résolution.
- K. FORGERON, F. BUELLET, V. MURAT, Y. LANDAIS, D. GAILLARD, M. TOK et J. MAZUIR concernant leur attestation pour les Gestes de Premier Secours.
- T. FRENO concernant une disponibilité le 17 novembre.
- L. CALARD concernant une indisponibilité tardive.
- F. CHAVERNOZ rapport concernant un incident survenu lors de son match le 10 novembre.
- T. DUPAIN échange suite à une indisponibilité : la CDA rappelle que les arbitres seniors doivent obligatoirement être disponibles pour arbitrer le dimanche après midi.
- A. MOUSSATEN courrier concernant une indemnité non perçue, problème réglé.

Courriers club :

- AS Vertrieu pour demande d'informations complémentaires pour le port autorisé ou non des collants : la CDA rappelle à tous que la Loi 4 précise les équipements autorisés et interdits sur un terrain (et en particulier que seul le gardien de but a le droit de porter un bas de survêtement).

Divers :

Sébastien MROZEK de la Laurafoot qui transmet à la CDA le guide des Lois du Jeu version 2024-2025

La CDA participera aux réunions préparatoires à l'expérimentation organisée par le district à la demande des clubs pour la mise en place du paiement dématérialisé des frais d'arbitrage

La CDA encourage et souhaite bonne chance aux deux derniers clubs représentants notre district au 7^{ème} tour de la Coupe de France le week end prochain : ESB MARBOZ ET L'AS GUEREINS GENOUILLEUX !

Prochaine réunion mardi 19 novembre à 18h au district.

Le président de la CDA
Grégory BESSET

Le secrétaire
Sylvain FEYEUX

FORMATION INITIALE ARBITRAGE

La Commission Départementale en Arbitrage a organisé une première session de formation initiale Arbitres, et elle félicite les 20 stagiaires ayant réussi leur examen.

NOM	PRENOM	TELEPHONE	MAIL	CLUB REPRESENTE
BERTUIT	Mael	06 99 45 49 72	bertuitx@gmail.com	C.S. VIRIAT
BOULIVAN	Noam	06 73 30 62 05	marjorieblondeau@orange.fr	ENT.S. REVERMONTAISE
CEVASCO	Lukas	06 18 93 29 10	yoan.cevasco@hotmail.fr	ENT.S. REVERMONTAISE
DE SA	Juan	06 77 87 51 65	juanpauldesa@orange.fr	ENT.S. REVERMONTAISE
EVIEUX	Mickael	06 81 53 16 38	a.evieux@laposte.net	ST CYR
FERNANDEZ	Alexandre	06 72 06 40 51	alexandre.fernandez@live.fr	GUEREINS
HYVERNAT	Hugo	07 80 62 11 12	vincent.hyvernats@free.fr	OSR 01
JOSSIER	Adrien	06 52 17 35 34	adrien231069@gmail.com	AIN SUD
KEITA	Aly	06 51 61 08 47	aly.keita@outlook.com	OYONNAX PVFC
KEMMOUN	Marwan	07 49 82 76 83	marwan.kemmoun.pro11@gmail.com	OYONNAX PVFC
MONTI	Antonin	06 86 98 50 95	antonin.monti@gmail.com	A.S. MONTREAL LA CLU
MTAALLAH	Salim	06 41 29 64 68	sasa.mt020@gmail.com	U.S. VEYZIAT OYONNAX
OUACHANI	Daoud	07 49 40 91 79	khalilouachani@gmail.com	FCM
PERCHET	Ayssam	06 12 23 99 19	ayssampro@gmail.com	FC BRESSANS
PINEL	Alexandre	06 10 24 41 26	pinel.laurent@sfr.fr	ENT.S. REVERMONTAISE
POMERET	Cedric	06 50 70 31 76	cedric.pomeret69@gmail.com	O. DE ST DENIS LES B
TROMPILLE	Corentin	07 50 38 75 73	corentintrompille@gmail.com	FCM
VAISSE	Thierry	06 04 16 62 52	vaissetiti@yahoo.fr	ES CORMORANCHE
VIOLETTE	Robin	06 69 45 68 32	robinviolette16@gmail.com	AIN SUD
ZICCHI	Mathieu	06 41 07 67 73	mathieu.zicchi@gmail.com	PRIAY

Une seconde formation initiale en arbitrage sur la saison 2024-2025

Elle aura lieu au District de l'Ain de Football : (participation aux 3 jours de Formation obligatoire)

- Samedi 04 Janvier 2025 (8h00 - 18h00 maximum)
- Dimanche 05 Janvier 2025 (8h00 - 18h00 maximum)
- Samedi 11 Janvier 2025 (8h00 - 18h00 maximum)

Lien inscription : [Formation Initiale d'Arbitre \(fff.fr\)](https://www.fff.fr)

FORMATION ARBITRE SEMI-OFFICIEL

Une formation de mi-saison (courant décembre) aura lieu sur les installations du club de Ambérieu FC le jeudi 05 Décembre 2024 à 19h00 (stade)

Nous rappelons que pour participer à celles-ci, il faudra que chaque personne présente **soit majeure, licenciée à la Fédération Française de Football sur la saison 2024/2025. Une photo d'identité est aussi requise afin d'effectuer la carte de semi-officiel**

Pour ceux ayant effectué la formation sur une des saisons précédentes, nous vous rappelons que celle-ci est valable 6 ans et qu'il faut aussi avoir une licence FFF sur la saison en cours (2024-2025) pour occuper la fonction d'arbitre semi-officiel